



Compte-rendu
Réunion du conseil municipal du 10 mars 2016
Mairie de Gèdre, 20h00

Présents : M Gabail, JC Roudet, M Maupeu, C Trescazes, A Castagné, L Solomé, Y Brun, P Caussieu, F Combres, D Fernandes, N Haurine, P Labit, N Leconte, F Minchella

Pouvoirs : Ch Bruzaud à M Gabail, Y Cazaubon à Y Brun

Absents : C Abelard et JF Raynal

Secrétaire de séance : Denis Fernandes

Autorisation de rajouter à l'ordre du jour, en point 10, une délibération concernant l'adhésion de la Commune à la communauté de communes issue de la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017.

Compte - rendu de la séance

1- Approbation du compte-rendu précédent

Approuvé à l'unanimité

2- Convention au centre de gestion pour remplacement de Francesca Hiva

M. le Maire explique que suite au départ de Francesca Hiva, la commission du personnel propose de faire appel au centre de gestion pour une durée de 3 mois le temps de recruter un(e) titulaire. Pour cela il est nécessaire de signer une convention avec le centre de gestion.

Yvan Brun estime que c'est la preuve que la commune nouvelle coûte plus cher et qu'il y a moins de service public puisqu'on fait appel à une structure extérieure pour un recrutement. Il regrette que la mairie de Gavarnie soit ouverte à mi-temps

M le Maire indique que sur ces 10 derniers jours de présence en mairie de Gavarnie, Francesca Hiva n'a vu que 2 personnes à la Mairie ; il indique par ailleurs que la mairie de Gèdre est également fermée au public les après-midi.

2 abstentions : Y Brun et Y Cazaubon ; 14 pour

3- Délégation de pouvoir au bureau municipal

M. le Maire donne lecture du projet de délibération

Yvan Brun demande deux précisions concernant le seuil de 15000 € et la mise en place de l'ordre du jour des conseils municipaux.

Les éclaircissements étant adoptés, la proposition est validée à l'unanimité

4- Commission communale des Impôts directs

Proposition d'investir les mêmes personnes qu'actuellement en cumulant Gavarnie et Gèdre. Validé à l'unanimité

5- Adhésion au système de retraite du centre de gestion.

Validé à l'unanimité

6- Adhésion au CNAS

C Trescazes demande s'il y a d'autres possibilités.

Il est demandé de faire une synthèse financière (qualité/prix) de la solution de Gèdre et de la solution de Gavarnie.

Se renseigner sur les autres possibilités qui existent (chèques cadeaux, ...)

Vote repoussé pour pouvoir faire des comparatifs avec d'autres possibilités et avoir une analyse budgétaire.

7- Ouvertures de crédits

Pas de dossier à présenter. Lionel Mata explique de quoi il s'agit et le type de crédits à ouvrir mais n'ayant pas de document écrit le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas délibérer sur le sujet

8- PEDT

M Maupeu fait un rappel de ce qu'est le PEDT

N Leconte et D Fernandes vont se charger de ce dossier de PEDT

En marge de cette discussion sur le temps scolaire et péri-scolaire, L Solomé souhaite une optimisation des postes (La Poste, TAP...). le conseil approuve cette remarque à l'unanimité

9- DIA Yvette Caussieu

Pas de préemption de la commune. Décision unanime

10- Déclassement chemin Lasserre à Ayrues

Le problème est que si ce chemin est déclassé il n'y a plus d'accès à la grange Haurine. A l'heure actuelle la famille Haurine ne l'utilise plus mais si un jour l'exploitation reprend ou si cela doit être vendu cela pose problème. Droit de passage en continuité de chemin vicinal doit être maintenu selon la famille Haurine

Suite à cette explication

3 abstentions et 13 votes contre ce déclassement

11- Adhésion à la communauté de communes élargie au 1^{er} janvier 2017

2 abstentions, 14 pour

Divers :

- ***M Gabail indique qu'il y a un recours de N Canivenq et FNE contre la délibération du 19 janvier 2016 portant désaffectation à Gavarnie, à compter du 1^{er} février 2016, des parcelles cadastrées sous les n° 294, 295, 988, 1006, 1008, 1009, 1010, 1498, 1474, 1471 et 1283 de la section A (actuellement affectées à l'usage de parking municipal) et remplaçant celle en date du 30 décembre 2015 de la commune de Gavarnie portant déclassement des parkings de Baretge.***

Plusieurs motifs de légalité externe (forme) et interne (fond) sont invoqués pour cela.

Si la commune ne répond pas dans un délai prescrit, ils saisiront le tribunal administratif aux fins d'annulation de cette délibération.

Cette requête est actuellement aux mains des conseils juridiques pour analyse.

Yvan Brun estime que cette décision a été votée par le conseil et qu'elle doit être appliquée. Il faut laisser la chance à ce projet.

Laurent Solomé propose que l'ensemble des conseillers municipaux signent un courrier disant qu'il n'y a pas eu de défaut d'information du conseil municipal. Proposition validée à l'unanimité

- ***Demande J Hugues et B Vandeville pour location du centre d'accueil des Espécières en vue de leur mariage début novembre 2016***

Cela a déjà été fait auparavant (Alexandra Cretin, Olivier Adagas...)

Accord de principe à l'unanimité

Quelles conditions ?

- Il faudra qu'ils prennent une assurance
- Caution à demander : 3000 €
- Loyer de 500 €
- Etat des lieux général d'entrée et sortie

- ***Demande du collègue pour voyages des 5^{èmes}, 4èmes et 3èmes à Bilbao et Rome :***

500 € à l'unanimité

- ***Autorisation pour demander le classement touristique :***

Accord à l'unanimité

- ***Autocollants pour véhicules :***

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de la société Wipi.

N Leconte se charge du suivi du dossier

- ***Protections fonctionnelles du maire, des maires délégués et du 1^{er} adjoint dans les affaires Canivenq, FNE 65 et Pierre contre la commune***

Accord unanime

- ***Festival de Gavarnie :***

Il est décidé sur le principe le maintien de la subvention à hauteur des 2 communes cumulée ; toutefois une confirmation devra être amenée suite au vote du budget.

- ***Projet de territoire :***

Laurent Solomé demande à ce qu'une réunion de travail spécifique ait lieu sur le projet de territoire: celle-ci est fixée au 25 mars à 20h00 en mairie de Gavarnie. Elle permettra également de préparer la venue, le 19 avril du conseil départemental et HPTTE pour une réflexion commune sur le positionnement marketing du territoire.

Par ailleurs il est décidé de réfléchir à une réorganisation de l'animation des projets de développement afin que Lionel Mata, technicien en charge de ces dossiers puisse s'y consacrer à temps plein. Ceci doit être fait dans les meilleurs délais.

- ***Dossiers FAR :***

Accord à l'unanimité

- ***Ouverture station week-end 19/20 – 03 :***

Michel Gabail indique que PGI a proposé à la commune une ouverture exceptionnelle pour le domaine skiable les samedi 19 et dimanche 20 mars mais qu'à ce jour personne ne sait comment pourrait fonctionner le restaurant.

Denis Fernandes indique que s'il n'y a pas le restaurant ce n'est pas une bonne idée d'ouvrir.

Claude Trescazes indique qu'on se trouve face à un dilemme entre une communication (qui depuis le début de saison annonce une fermeture officielle au 13 mars) qui exige une anticipation suffisamment avancée de la modification de cette date de fermeture et une certitude de conditions météorologiques favorables qui ne peuvent être connues qu'avec environ une semaine d'avance au mieux.

Laurent Solomé estime que si le problème de la restauration est résolu, la station peut ouvrir exceptionnellement.

Yvan Brun s'oppose à cette ouverture et demande une réunion de fond concernant la politique à suivre pour la station.

Michel Gabail annonce que cette réunion aura lieu.

Problème du restaurant ; problème de la communication; Il faut attendre qu'une solution soit trouvée pour le restaurant (sans le restaurant pas question d'ouvrir).

Ce débat donne lieu à une vive altercation verbale entre Y Brun et M Gabail sur le fonctionnement futur du domaine skiable....

La séance est levée sur ce fait sans qu'une décision définitive soit prise sur cette proposition.

La séance est levée à 0h00